

**ARRÊTÉ DEP-2025-109 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PERRUQUIER POSTICHEUR**

La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2010 portant création du baccalauréat professionnel perruquier posticheur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel perruquier posticheur pour la session 2025 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Elise BONZON, enseignante-chercheuse

Présidente adjointe :

Madame Rachida HAFTI, enseignante

Enseignants :

Monsieur Frédéric FOUCHET

Monsieur Gabriel GANTOIS

Madame Cécile MUSSAULT

Monsieur Nicolas NOBIS

Professionnelles :

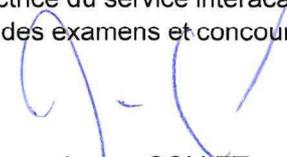
Madame Karine NOREST

Madame Cécile ROTHFUSS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET